

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Dix-huitième session

Siège de l'UNESCO, Paris, Salle X (Fontenoy)

4-9 juillet 1994

Points 5.1 et 5.2 de l'ordre du jour provisoire : Etat de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial :

- **Méthodologie du suivi systématique**
- **Activités de suivi au niveau régional**

A. Méthodologie du suivi systématique

A.1 Exposé de la méthodologie du suivi systématique

A sa dix-septième session, le Comité du patrimoine mondial a étudié le compte rendu et les recommandations de la "Réunion d'experts sur la méthodologie du suivi des sites du patrimoine mondial" qui s'est tenue à Cambridge, Royaume-Uni, du 1er au 4 novembre 1993. Le Comité a noté qu'on pouvait distinguer trois types de suivi :

- **Suivi systématique** : processus permanent de suivi de la condition des sites du patrimoine mondial et présentation périodique de rapports sur leur état de conservation ;
- **Suivi administratif** : actions de contrôle menées par le Centre pour s'assurer de la mise en oeuvre des recommandations et décisions du Comité du patrimoine mondial et de son Bureau au moment de l'inscription des biens ou ultérieurement.
- **Suivi réactif ou ad hoc** : présentation de rapports au Bureau et au Comité effectuée par le Centre, d'autres secteurs de l'UNESCO et les organes consultatifs, sur l'état de conservation de sites spécifiques du patrimoine mondial qui sont menacés. Des rapports ad hoc et des études

d'impact sont nécessaires chaque fois que des circonstances exceptionnelles se produisent ou que des travaux entrepris peuvent avoir une incidence possible sur l'état de conservation d'un site.

Le Comité a également approuvé l'avis selon lequel, dans l'esprit de la Convention, les Etats parties ont la responsabilité fondamentale de mettre en place des dispositions pour le suivi sur le terrain, en tant que partie intégrante de la conservation et de l'administration quotidiennes des sites. Il est cependant également essentiel que des conseillers professionnels externes et indépendants soient engagés dans un système de suivi périodique. Le Comité a invité le Secrétariat à formuler des propositions concrètes concernant un système de suivi systématique et à entreprendre les actions suivantes :

- établir des orientations relatives à l'information de base ainsi qu'à sa collecte et à sa gestion ;
- réviser les procédures concernant les propositions d'inscription et l'évaluation, afin de préserver l'information de base au moment de l'inscription des sites sur la Liste du patrimoine mondial ;
- élaborer un format pour la présentation des rapports périodiques ;
- rédiger un projet de texte sur le suivi et ses procédures, en vue de l'insérer dans les Orientations ;
- déterminer avec l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN les besoins de formation en matière de suivi ;
- évaluer les coûts pour les Etats parties de la mise en oeuvre d'un programme de suivi systématique et étudier les possibilités d'assistance aux Etats parties ;
- créer au sein du Centre du patrimoine mondial une unité chargée de surveiller la mise en oeuvre d'un système de suivi systématique et de présentation de rapports.

A la suite de la réunion du Comité, le Secrétariat a organisé une réunion avec les organes consultatifs afin d'établir un plan de travail pour la mise en oeuvre des décisions sus-mentionnées. Il a été décidé que le Secrétariat, en consultation avec les organes consultatifs et les participants à la réunion d'experts, devrait élaborer des propositions sur les sujets indiqués par le Comité et principalement un **projet de chapitre sur le suivi à inclure dans les Orientations**. Un rapport sur l'avancement de la mise en oeuvre des décisions du Comité sera présenté séparément au Bureau (voir Document de travail WHC-94/CONF.001/3a.Add.1).

A.2 Actions proposées pour 1994-1995 :

Il est demandé au Bureau d'étudier les propositions présentées dans le document WHC-94/CONF.001/3a.Add.1 et de formuler des recommandations à cet égard.

Il est demandé au Bureau de cautionner le plan de travail suivant pour la fin de l'exercice 1994 et pour 1995 :

- Juillet-octobre 1994 : début des discussions des propositions amendées avec les gestionnaires des sites du patrimoine mondial et les représentants des Etats parties, lors de séminaires régionaux ou nationaux ;
- Décembre 1994 : rapport sur le résultat de ces consultations et présentation au Comité des propositions, pour étude et prise de décision, à sa dix-huitième session. Le Secrétariat s'efforcera de présenter un projet de texte sur le suivi, pour inclusion dans les Orientations.
- Début de 1995 : transmission aux Etats parties des décisions du Comité et invitation à mettre en place des structures de suivi. Mise en oeuvre des décisions du Comité.
- Réunion du Bureau, mi-1995 : première évaluation de l'application des nouvelles procédures de suivi.

B. Activités de suivi au niveau sous-régional et régional

B.1 Vue d'ensemble des activités de suivi systématique

Parallèlement au développement du cadre conceptuel du suivi, le Comité a déjà encouragé dans le passé la réalisation de programmes pilotes de suivi en Amérique latine et dans la région Méditerranée. Des rapports d'avancement, concernant notamment le programme de suivi en Amérique latine, ont été présentés régulièrement au Bureau et au Comité et ont servi de base de réflexion permanente et de test pratique du suivi systématique. Le Comité a également décidé à sa quinzième session d'affecter une ligne budgétaire au suivi, reconnaissant ainsi l'importance des activités de suivi systématique.

Les exemples suivants d'activités de suivi systématique sont actuellement en cours de réalisation ou en préparation :

B.1.1 Amérique latine et Caraïbes

Sites naturels

Les premières démarches ont été effectuées en vue d'une future approche du suivi systématique de sites naturels en Amérique latine ; on recherchera à cet égard la collaboration du Bureau de la FAO à Santiago du Chili en 1995.

Sites culturels

A la demande du Comité du patrimoine mondial, le Projet régional PNUD/UNESCO pour le patrimoine culturel et urbain et l'environnement en **Amérique latine et dans les Caraïbes** a entrepris depuis 1991 un programme pilote de suivi systématique des sites culturels du patrimoine mondial dans la région. Des rapports sur l'état de conservation de 26 sites ont été présentés à la dix-septième session du Comité du patrimoine mondial, dans le cadre du Projet régional. Quatre autres sites seront suivis en 1994 et un séminaire réunissant un petit groupe sélectionné de gestionnaires de sites sera organisé pour évaluer le programme de suivi. Le programme régional de suivi s'achèvera par un rapport sur l'état de la conservation dans la région, rapport qui sera présenté à la dix-huitième session du Comité du patrimoine mondial.

Les autorités du **Mexique** ont informé le Secrétariat que l'Institut national d'anthropologie et d'histoire (INAH) entreprendrait en 1994 le suivi de dix sites du patrimoine mondial au Mexique, en collaboration avec des experts de l'Ecole nationale pour la conservation et la restauration (ENCRM). Ce rapport devrait être présenté au Bureau, à sa dix-huitième session.

B.1.2 Amérique du Nord

Un système interne de contrôle du suivi est en place à l'United States National Park Service comme au Canadian Park Service. Ces Etats parties recevront des instructions sur les procédures de suivi qui seront établies par le Comité du patrimoine mondial, afin de pouvoir présenter un rapport en 1996.

B.1.3 Asie et Pacifique

Sites naturels

Le Département du Commonwealth pour l'environnement, les sports et les territoires d'**Australie** a présenté un "Rapport de suivi sur les biens du patrimoine mondial situés en Australie", rapport annuel pour la période de juillet 1992 à juin 1993. Ce document traite de questions telles que la gestion (y compris la gestion des flux de visiteurs), la recherche et la présentation.

Les autorités australiennes organisent un séminaire régional pour les gestionnaires de sites du patrimoine mondial en **Australie**, au **Sud-Est et au Sud-Ouest du Pacifique** ; il se tiendra au Nord du Queensland en septembre 1994. Le séminaire est coordonné par l'Australian Wet Tropics Management Authority avec le soutien de la Great Barrier Marine Park Authority et du Département du Commonwealth pour l'environnement, les sports et les territoires. On espère qu'à l'issue de ce symposium pourra se créer un réseau de gestionnaires de sites du patrimoine mondial entre les pays de la région et qu'il sera possible

d'identifier les futures priorités d'action, à partir de l'évaluation de l'état de conservation des sites.

B.1.4 Afrique

Sites naturels

En avril 1994, le Centre du patrimoine mondial a instauré une démarche de suivi systématique des sites naturels du patrimoine mondial en **Afrique** francophone, avec le concours d'un consultant de l'IZCN (Institut zairois pour la conservation de la nature). Lors de la session de travail en Afrique de la CNPPA (Commission de l'UICN pour les parcs nationaux et les aires protégées), qui se tiendra du 11 au 17 octobre 1994 au Parc national de Krüger (Afrique du Sud), une session spéciale sera consacrée au patrimoine mondial.

B.1.5 Etats arabes et région Méditerranée

Sites culturels

Dans le cadre du PNUE (au titre du "Plan d'action pour la Méditerranée"), l'Atelier du patrimoine de la Ville de Marseille (France) assure une opération intitulée "Les 100 sites historiques", qui consiste en un suivi régulier des sites du patrimoine mondial appartenant aux pays riverains de la Méditerranée, et dans la Région des Etats arabes. Lors de sa 16e session à Santa Fé, en décembre 1992, le Comité du patrimoine mondial a accordé un crédit de 20.000 \$EU pour financer cette opération qui concerne 23 sites des Etats arabes et d'Europe. Un rapport sur le programme sera présenté par le Coordinateur du Plan d'Action à la dix-huitième session du Bureau (Paris, juillet 1994).

Par ailleurs, le Centre du patrimoine mondial prévoit d'organiser avec l'ICCROM, en novembre 1994, à Tunis (Tunisie), une réunion sub-régionale pour les gestionnaires des sites du patrimoine mondial du Maghreb. Cette réunion, qui pourrait être étendue à d'autres pays de la région, abordera les questions relatives aux procédures de suivi des biens inscrits et s'efforcera de jeter les bases d'un programme de suivi systématique dans la région.

B.1.6 Europe

Sites culturels

Grâce à la collaboration de l'ICOMOS-Norvège et de l'ICCROM pour le suivi des sites de Bryggen et Roros, les **pays nordiques** vont réaliser une évaluation de tous leurs sites du patrimoine mondial afin d'améliorer les pratiques de gestion et de conservation dans les sites naturels et culturels. Le Centre du patrimoine mondial a accordé une subvention de 10.000 \$EU pour contribuer à cette effort.

Le Comité de l'ICOMOS au Royaume-Uni mène un projet de suivi du patrimoine mondial financé par une subvention gouvernementale d'environ 30.000 livres sterling par an ; ce montant est doublé grâce à des contributions privées égales à la subvention. Les grandes lignes du projet sont les suivantes :

1. Les sites du patrimoine mondial du Royaume-Uni sont tous administrés par des propriétaires responsables et jouissent tous d'une protection statutaire. Il n'y a eu, cependant, aucun suivi formel de ces sites bien qu'ils soient des sites du patrimoine mondial. Aucun site britannique ne dispose d'un plan de gestion global approuvé par toutes les agences concernées.
2. Afin de prouver son engagement envers les sites du patrimoine mondial et leur protection, le Département du patrimoine national a accordé une subvention à ICOMOS-UK (Comité national du Conseil international des monuments et des sites), pour réaliser un programme de travail. Celui-ci comprend :
 - i) la production de brefs rapports de suivi sur chaque site culturel du patrimoine mondial en Angleterre. Chacun de ces rapports doit être le premier d'une série qui fera état des principaux faits concernant l'état et l'utilisation du site, l'organisation de sa gestion et le nombre de visiteurs. Ces rapports seront achevés à la fin de l'exercice 1993-1994 ;
 - ii) un travail continu sur des questions de politique concernant les sites du patrimoine mondial, telles que les questions relatives aux paysages culturels ;
3. Les rapports de suivi sont préparés suivant une liste pro-forma comportant trois pages de rubriques et de questions. Ces rapports sont basés sur les visites et inspections des sites menées par des membres et par du personnel de l'ICOMOS, ainsi qu'à la suite de discussions avec les interlocuteurs suivants :
 - i) propriétaires/administrateurs
 - ii) autorités locales
 - iii) autres agences intéressées, par exemple English Heritage, the National Trust, the Royal Commission on the Historical Monuments of England, the Cathedrals Advisory Commission, etc.. Un certain nombre d'organismes soutiennent cette initiative en accordant une aide sous forme de personnel.

B.2 Action proposée pour 1994-1995**juillet 1994-décembre 1995**

Le Bureau est informé que le Centre du patrimoine mondial va poursuivre ses efforts pour formuler des propositions concrètes pour la mise en place d'un suivi systématique, conformément à ce qui est indiqué au paragraphe A.1. Certaines régions feront l'objet d'une attention particulière, notamment l'Afrique et l'Asie du Sud-Est où les activités de suivi restent encore à instaurer.

Liste des addenda au document de travail WHC-94/CONF.001/3a :

WHC-94/CONF.001/3a.Add.1

Rapport d'avancement sur la mise en oeuvre des décisions du Centre du patrimoine mondial concernant l'exposé de la méthodologie du suivi systématique.